

AVRIL 2021

BULLETIN SPÉCIAL CRDS DE LA CAPITALE  
NATIONALE

## À tous les médecins de famille de la Capitale-Nationale

### Chirurgie plastique: Attentes pour la main

Depuis l'arrivée de cette spécialité au sein du CRDS, nous vivons des problématiques d'accès multifactoriels pour les demandes de consultations de tunnel carpien, maladie de Dupuytren et doigt gâchette. Afin de favoriser l'accès aux usagers pour ces situations, le CRDS a conclu le 18 mars dernier une entente temporaire avec les orthopédistes, qui ont accepté de prendre en charge ces raisons de consultation.

### Le nouveau guide de gestion des CRDS est arrivé

Le nouveau guide de gestion a été déposé le 14 avril dernier. Nous vous rappelons que ce guide est la conclusion d'une entente entre la FMSQ et la FMOQ.

### Les grands changements :

Aucune demande de priorité "A" ne peut être transmise au CRDS.

Le CRDS a l'obligation de gérer la conformité d'une requête. Lorsqu'une demande est jugée incomplète, nous devons vous retourner cette dernière en vous mentionnant ce qui doit être corrigé.

**Dans le cas où vous n'avez pas répondu à la conformité de votre requête, cette dernière sera fermée sans autre avis dans les 30 jours suivants.**

### Gestion des prérequis :

Vous êtes plusieurs à avoir manifesté des mécontentements à l'égard des prérequis exigés pour la consultation. Il est important de vous mentionner que les formulaires sont créés par un comité formé des représentants des associations et des médecins de famille. Le CRDS ne peut se restreindre à ces obligations.

Ainsi, il est de la responsabilité du médecin-référent de s'assurer que l'ensemble des prérequis exigés à la consultation en médecine spécialisée est réalisé ou est prescrit à l'usager. Pour les prérequis prescrits, vous devez informer votre patient de l'importance que les examens sont réalisés le plus rapidement possible avant la consultation, puisque celle-ci ne pourra pas être réalisée en leur absence.

Nonobstant ce qui précède, lorsque sur le formulaire de consultation il est mentionné "fournir rapport d'imagerie ou rapport d'échographie", implicitement ces examens devront être présents au DSQ avant de transmettre votre demande en médecine spécialisée.

Pour **les examens d'imagerie à prescrire** (échographie, TDM et IRM), vous devez **nous transmettre la requête pour l'examen prérequis en même temps que la requête de consultation.** Le CRDS s'occupera de planifier ces examens avec les plateaux techniques en fonction du délai de la consultation.

**Rapports d'examen présents aux DSQ :** Même si vous avez les résultats de certains examens ou autres documentations dans votre DMÉ, notez que certains d'entre eux ne sont pas disponibles au DSQ, notamment un rapport EMG, un rapport de pathologie ou la courbe de croissance.

## Le conseil numérique à votre portée prochainement

Bonne nouvelle! L'entente sur la rémunération des médecins spécialistes est imminente. De plus, pour pallier la problématique actuelle d'intégrer le conseil numérique avec les fournisseurs de DMÉ, le ministère a créé un site WEB. Pour y accéder, nous aurons besoin de vous créer une adresse courriel "med" qui certifie la sécurité des informations confidentielles.

### Vous souhaitez accéder au conseil numérique?

Il vous suffit de transmettre vos coordonnées : prénom et nom, numéro de pratique et votre site, à l'adresse courriel suivante :

[sandra.lefrancois.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sandra.lefrancois.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca)

ou

[lucie.moisan.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:lucie.moisan.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca)

Nous procéderons à l'inscription de votre profil d'utilisateur et à la création de votre adresse courriel "med". Dès que le tout sera à votre disposition, nous vous en aviserons.

### Le CRDS est là pour vous soutenir

Les infirmières du CRDS jouent un rôle pivot essentiel entre vous et les médecins spécialistes. IL est donc important de les rappeler lorsqu'elle tente de vous joindre, pour faire cheminer votre demande dans les délais prescrits. Vous pouvez également les contacter pour vous soutenir dans vos démarches ou pour tout questionnement sur des trajectoires particulières.

Vous pouvez nous rejoindre du lundi au vendredi, entre 7h et 18h, au 418-529-0707. Une agente se chargera de transmettre votre appel à la personne qui pourra assurer une réponse adéquate à votre besoin.

En terminant, nous joignons l'aide-mémoire sur les trajectoires particulières dans certaines spécialités, de même qu'un guide simplifié pour les prérequis à la consultation.

Lucie Moisan  
Chef de service  
Direction des services professionnels  
CIUSSS de la Capitale-Nationale